

Inv. 294 en titre sur le papier plié : - le papier est plié en deux, l'intérieur est vierge, il est déchiré aux pliures, un morceau manque au bas droit.

Cédulle de Monsieur Mon Cousin Hans / Loudvick Rougemond du 25 Mars 1657

Argt-—————V M £

Par ordonnance de Monsieur le Mayre et a Linstance de Madame la Veufve et hoirs feu Monsr. le Recepveur Samuel petit pierre, Nous soussignés avons fait taxe sur les plus Clairs biens de la Dame Veufve et hoirs feu le Sr. Cap.ne Roudemond pour ce qui se trouve luy estre justement dehu les usages attestés estre Dument faits par le Sr. Desmoyses Grand Soubthier ce 14 april 1660

Signé : R. Meuron Chambrier

Page suivante :

Nous soussignés confessons en bien & justement vo..loir & estre entendus de payer à Monsieur le Recepveur Samuel Petit Pierre cest a savoir la somme de Mille Escus a raison de vingt batz pièce, laquelle somme nous avons receu ce Jourd'uy a nostre contentement. Et promettons de luy payer de la susdite somme des aujourdhuy datte en trois Ans et par chascun An la Cense a raison de Cinq par Cent le tou Soubz lobligation de nos biens présents & a venir en foy de quoy nous nous sommes soussignés & moy apposé mon cachet proche ma signature fait à Neufchastel le Vingt Et Cinquiesme de Mars Mille six Cents Cinquante & sixt

Anisy est HL Rougemon (cachet rouge foncé 1 chevron accoté de 2 rosés, dessous, signé):
.Susanne Guy

En marge, les acquis des censes :

Le 7 april 1660 sr. Les Censes de 1658 1659 et 1660 par le Sr. A Bulot, Tuteur de ladt. Veufve Rougemont par vertu d'une cedule faicte ledt. Jour. St. (soit) les Censes de 1661 de 1662 et 1663 1664 et 1665 et 1666 et 1667 / receu les censes de 1668 et 1669/ receu la censes de 1670 / receu la censes de 1671

Autre écriture, cursive :

Le 26 .me octobre 1674 monsieur rougemont a délivré a ma mère cent escus petits pour les censes escheutes au mois de mars des années 1672 et 1673

Le 13 .me Xtre 1675 ma mère a receu par monsr. Rougemont les censes de 1674 et 1675

Le 10 .me mars 1676 Mondt. Sieur rougemont receveur des reliquats a payé et satisfait a ma mère, au nom de luy et de ses compersoniers le contenu en la présente cedula ensemble le prorata.

Signé, -autre écriture: -Christine Chambrier

Le texte suivant est biffé deux fois prob. pour acquis, l'écriture est la même que le texte du haut.

Par ordonnance de Monsr. Le Mayre et en l'instance du Sr. tuteur de déchirure.... (laditg. ?) veufve feu le Sr Samuel Petitpierre nous Soussignés avons fait taxe,,, (déchirure),,,,; clairs biens de la Dame Veufve feu le Sr. Capp. ne Rougemom pour la Som....(somme(déchirure)... dehue dans la prpte (présente) ledgt usages & attestation estre fait par le Sr....(déchirure)

i6 Mars 1660

Signatures : J.P Bielleil (?) Jehan Jaques G... (déchirure)

Payé les frais par Ledt. Sr. Bulot